

A première vue, il me semble que c'est un empiètement, tel que je le lis. Je comprends que c'est écrit en bon français, et que tout est là. On commence par les recherches, on ira plus loin.

Il faut que, dans les recherches, les provinces aient leur mot à dire. Il me semble que c'est très logique que les provinces discutent de cela avec le gouvernement fédéral, dans les programmes de recherches et d'études, pour garder cet esprit de coordination et de discussion, pour que la population du Québec n'ait pas l'impression que c'est toujours le gouvernement fédéral qui s'impose à la province.

C'est justement ce que la province de Québec n'aime pas, parce que cela a trait à la recherche, aux études. Au fait, l'éducation appartient au Québec, et puis il me semble que les techniciens et les éducateurs du Québec devraient être capables, eux aussi, de rencontrer les techniciens du gouvernement fédéral au sujet de programmes conjoints. Pourquoi ne discuterions-nous pas de programmes éducationnels de la même façon?

C'est tout ce que le Québec veut pour se protéger. Je tiens à faire remarquer à l'honorable ministre que les provinces devraient non seulement avoir leur mot à dire mais suggérer les programmes qui doivent être exécutés bref, que ce soit elles qui présentent le schéma de la même manière qu'elles viennent présenter des programmes agraires, d'égouttement ou de transformation du sol au gouvernement fédéral. A ce moment-là, je crois que personne n'aurait un mot à dire.

Quant aux comités consultatifs, que l'honorable ministre a mentionnés, je crois que c'est une bonne chose d'avoir un comité consultatif dans chacune des provinces. Mais encore là, il ne faudrait pas que le comité consultatif d'une province soit composé de types imposés par le gouvernement fédéral, ou soumis à une surveillance directe ou indirecte du gouvernement fédéral; que ce soit tout simplement un comité consultatif d'une province.

Je ne veux pas m'attarder plus longtemps, parce que je veux, comme tous les autres, que cette loi soit adoptée au plus tôt. J'aurai peut-être quelques questions à poser au sujet de certains articles mais, en général, nous pouvons dire que nous sommes satisfaits. Nous sommes satisfaits parce que nous ne reculons jamais devant l'avancement, et je suis d'avis que cela constitue un pas en avant pour le programme ARDA.

J'espère que l'honorable ministre saura adapter tous ces amendements, comme on l'a fait dans les années passées, quand on a voté cette loi de l'ARDA, et qu'il saura sauvegarder et respecter les droits et l'autonomie de la province de Québec.

[M. Gauthier.]

• (8.30 p.m.)

[Traduction]

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, lorsque nous avons été saisis de ce projet de résolution, il y a quelques jours, j'avais eu l'occasion d'exposer brièvement notre opinion au sujet des modifications que renferme le bill C-152. J'avais alors mis en doute l'opportunité de modifier le titre du bill, soit loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles en celui de loi prévoyant la remise en valeur et l'aménagement des régions rurales du Canada, car, me semblait-il, il n'y avait aucune raison utile à ce changement sauf, comme on l'avait alors laissé entendre, qu'on transformait une loi du gouvernement conservateur en loi du gouvernement libéral. Je m'y suis opposé car, le nom ARDA s'est répandu dans tout le Canada. Je me suis opposé à ce qu'on consacre le temps de la Chambre à l'étude d'une mesure aussi futile que celle-là.

Le ministre a maintenant promis de proposer un amendement à l'article 2 dès que nous en aborderons l'étude. Pour ma part, une modification de ce genre répondrait dans une grande mesure à l'objection que j'ai déjà formulée. Permettez-moi d'ajouter également que j'admire l'excellent travail du ministre des Pêcheries (M. Robichaud) lorsqu'il a répondu aux questions qui lui avaient été alors posées, étant donné que l'application de cette loi ne relève pas de son ministère.

Nous avons été heureux d'entendre le ministre promettre qu'il proposerait une modification, car les dispositions actuelles de ce projet de loi ne sont certainement pas conformes aux déclarations faites à maintes reprises par le ministre des Pêcheries. Le député de Timiskaming (M. Peters) a déclaré au moins cinq fois que le nom ARDA serait conservé. Certains d'entre nous ont échoué dans leurs tentatives pour concilier cette menace avec les dispositions du présent projet de loi. Toutefois, cette difficulté sera apparemment résolue, lorsque nous aborderons au comité l'étude de l'article 2, par suite de la modification promise.

Le député de Timiskaming a parlé de l'Association de mise en valeur de l'Ouest canadien. Il a déclaré ne pas la connaître, mais il a entrepris par la suite de nous donner lecture de certains extraits de sa publication. Le contenu de cette publication témoigne clairement, je pense, de la perspicacité et de la clairvoyance dont cette association a fait preuve au sujet de la remise en valeur et de la conservation du sol et des eaux. L'Association est loin de recevoir au